

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

25/05/2023

Date de l'affichage

25/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, à la salle Dulcie September, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Gilbert LECONTE, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Philippe DUCQ par Serge HAMELIN, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE par Suzanna MARTINET, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Édith LION par Angélique RAPPAILLES, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Joëlle VACHER, Sylvie PROCHILO par Frédéric ROCHER

Absents

Christophe MARTINET et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, et 12 représentés à la séance et 2 absents.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 08 JUIN 2023

ID : 077-247700701-20230601-2023_73_11-DE

2023/73-11 – OBJET : OBJET : SUBVENTION DE L'ABONNEMENT IMAGIN'R (RECTIFICATION)

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 du 7 janvier 2020 fixant les statuts de la CCBN ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu le dispositif de subventionnement du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour les collégiens ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte Aménagement Technique du 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 février 2023 ;

Vu la délibération n°2023/39-11 du 30 mars 2023 approuvant les modalités de la subvention de l'abonnement Imagin'R pour les lycéens, étudiants, apprentis et alternants du territoire ;

Considérant qu'il convient de rectifier le montant de subvention du pass Imagin'R des lycéens boursiers des tranches 5 et 6, porté de 61 € à 111 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Rectifie le montant de subvention pour les lycéens boursiers des tranches 5 et 6 comme suit :

BENEFICIAIRES Sur justificatif de domicile	SUBVENTION CD 77	SUBVENTION CCBN	RESTE A CHARGE	Pourcentage de reste à charge
Lycéens	0	175 €	175 €	50 %
Etudiants	0	175 €	175 €	50%
	SUBVENTION CD 77 + IDFM			
Lycéens boursiers tranche 1 à 4	114 €	118 €	118 €	33 %
Lycéens boursiers tranche 5 et 6	128 €	111 €	111 €	32 %
Etudiants boursiers	0	250 €	100 €	29 %
	SUBVENTION EMPLOYEUR			
Apprentis, élèves en alternance avec contrat de travail	175 €	88 €	87 €	25 %

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le **08 JUIN 2023**

ID : 077-247700701-20230601-2023_73_11-DE

ARTICLE DEUX :

Dit que l'ensemble des modalités de la subvention de l'abonnement Imagin'R fixées par délibération n°2023/39-11 du 30 mars 2023 restent inchangées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1^{er} juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le **08 JUIN 2023**

ID : 077-247700701-20230601-2023_73_11-DE

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le **08 JUIN 2023**

ID : 077-247700701-20230601-2023_73_11-DE